

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valérieane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ENSEMBLE IMMOBILIER 48-50 RUE LABADIE : BAIL EMPHYTEOTIQUE

Par bail en date du 19 février 1982, la ville de Dax a mis à disposition de l'office municipal d'HLM, pour une durée de 45 ans et moyennant un loyer annuel de un franc, un terrain nu situé 48-50 rue Labadie, d'une contenance totale de 2 910 m².

L'objectif de ce bail était la construction d'un logement foyer destiné aux personnes âgées, projet qui a été concrétisé par la réalisation, en 1982, d'un bâtiment en R+3 comprenant 61 studios ainsi que des locaux communs et techniques.

Ce logement foyer dénommé 'les Glycines', devenu EHPAD, a accueilli, pendant plus de quarante ans de nombreuses personnes âgées et leurs familles. En 2016, il a été transféré dans un nouveau bâtiment plus adapté aux besoins des seniors et aux normes en vigueur.

L'office public de l'habitat, qui demeure propriétaire de ce bâtiment désormais vacant, propose de le restructurer pour créer une résidence d'habitation de 31 logements sociaux destinés aux personnes âgées et, au rez-de-chaussée, des locaux dédiés à ces futurs résidents qui seront gérés par le centre communal d'action sociale de Dax (service de restauration, pôle animation, salle de psychomotricité ...).

Toutefois, la durée du bail restant à courir (échéance fixée au 28 février 2027) ne permet pas à l'OPH des Landes de pouvoir, à ce jour, solliciter les emprunts envisagés pour financer cette opération dont le coût est estimé à plus de deux millions d'euros HT.

Aussi, il est proposé de résilier, d'un commun accord, le bail en date du 19 février 1982, et de conclure un nouveau bail avec l'office public de l'habitat des Landes, pour une durée de 60 ans.

France Domaine consulté à cette occasion, le 10 décembre dernier, n'a pas rendu d'avis dans le délai imparti d'un mois. Compte tenu du projet à caractère social et de l'investissement porté par l'OPH des Landes, il a été convenu de fixer le montant du loyer du nouveau bail à un euro annuel.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

RESILIE, par anticipation, et d'un commun accord avec le preneur, le bail emphytéotique en date du 19 février 1982, sans indemnité.

CONCLUT un nouveau bail emphytéotique portant sur l'ensemble immobilier cadastré BD n° 159 et 212, à l'office public de l'habitat des Landes, selon les modalités susvisées.

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes authentiques correspondants, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190221-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».